

**TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE  
HAGUENAU**  
**41, rue de la Redoute - CS 10240**  
**67504 HAGUENAU Cedex**  
Tél : 03.69.16.50.00

**TRANSMISSION AU NOTAIRE  
des pièces de procédure relatives à un  
PARTAGE JUDICIAIRE**

Article 223 et 235 de la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

VII - 7/2025



**PARTIE REQUÉRANTE :**

M. Pierre FISCHER

**PARTIE REQUISE :**

Mme Michèle Madeleine FISCHER  
Mme Marguerite Louise FISCHER, épouse BESNIER  
Mme Aline Yvonne FISCHER, épouse SALZEMANN  
ayant pour avocat Me Anne FAUTH,  
inscrit au Barreau de Strasbourg

Maître Valentin SCHOTT  
Notaire  
1, rue du Dôme  
67000 STRASBOURG

Maître,

Conformément aux dispositions des articles 223 et 235 de la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, je vous prie de trouver ci-joint:

- une **copie exécutoire** de la décision rendue en date du **20 mars 2025** par le Tribunal de céans, aux termes de laquelle il a été ordonné le partage judiciaire de :

- la succession de Madame Aline Ida DURRENBERGER, veuve FISCHER, décédée à MERTZWILLER, le 19 novembre 2021.

HAGUENAU, le 22 avril 2025  
Le Greffier  
Isabelle SCHNEIDER

Par ailleurs, je vous informe de la constitution postérieure à la décision, de Maître Anne FAUTH, avocat au Barreau de STRASBOURG pour le compte des parties requises.